

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du MARDI 25 JUIN 2019 à 20 heures 30.**

Date de la convocation : **18 juin 2019**

Date d'affichage : **18 juin 2019**

**Présents** : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET,  
Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT,  
Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL,  
Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

**Absent** : Gaëtan PERRON

**Secrétaire** : Maurice MARECHAL

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 MAI 2019**

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2019 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU LIEU DIT « FRAIDEGUE »**

Le maire rappelle la présentation faite lors du conseil municipal du 28 mai 2019 par Monsieur ZIMMER Pierrick, chargé de projets du secteur Est de la société Luxel, sur l'avant-projet de panneaux photovoltaïques sur une parcelle de terrain communale de «délaiésés d'autoroute» pour une superficie de 4 à 6 hectares située au lieudit Fraidègue sur le talus à gauche après le pont de l'autoroute (route des Blancs) direction Marboz , parcelles ZK 2 et 3.

Il informe de la dédite de l'entreprise Luxel pour plusieurs raisons dues à des contraintes locales :

- Situation de la parcelle dans une zone naturelle près du couloir écologique,
- Obligation de replantation des arbres (environ 1000 arbres) selon le règlement de boisement du PLU : 1 arbre coupé égal 1 arbre replanté.

Il informe que d'autres entreprises ont sollicité la commune par mail proposant des parcs photovoltaïques, ou éoliens... Ce dossier est mis en suspens pour le moment. La participation de la commune à l'effort énergétique national reste cependant un sujet d'actualité en lien avec CA3B.

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire fait part du compte rendu de l'assemblée générale et donne lecture de la demande de subvention déposée par l'association de chasse de Béný selon les critères définis lors du conseil municipal du 25 février dernier.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** à l'unanimité de verser la subvention de 114 € au profit du l'association de chasse de Béný.

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer le mandat correspondant.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION BATIMENT**

Bruno BUIRON, adjoint en charge des bâtiments :

- informe que le samedi 8 juin : la commission bâtiments, adjoints et Maire ont fait un état des lieux des travaux restants à faire : lasure des portes, rafraichissement....
- Indique que le lundi 24 juin : la commission bâtiments s'est réunie afin de reprendre les points de ce bilan et d'établir d'éventuelles priorités sur ces travaux. Un bilan a été dressé, il sera examiné en réunion maire adjoints afin d'en définir les priorités.

- propose la réalisation des travaux de peinture dans le hall, et la cage d'escalier de l'école primaire.
- indique qu'une infiltration d'eau a été détectée au local de chasse. Antoine GROS, membre de la commission et conseiller s'est rendu sur place et conseille de consolider avec de la toile goudronnée.
- informe avoir fait appel à une entreprise pour établir un état des lieux de la toiture du bâtiment Garavand.
- indique que la commune se renseigne au sujet d'un appel à projet de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) sur l'éventuelle possibilité parmi des bâtiments communaux et/ou intercommunaux de profiter de travaux d'économie d'énergie entre 2020 et 2023. Ce projet vise à proposer un accompagnement technique et financier totalement gratuit et sans contrepartie aux maîtres d'ouvrage public s'engageant dans une démarche de réduction de ses consommations énergétiques  
Après appel auprès des services d'ALEC01, le délai était trop court (28 juin 15h) et la prise en charge financière ne portait que sur l'accompagnement.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Suite au départ de l'agent technique le 7 juin, le remplacement sur le poste est pourvu du 11 juin au 5 juillet en qualité de saisonnier par Monsieur Philippe PICCARD, domicilié Saint Etienne du Bois. Un contrat de 6 mois lui sera proposé à compter du 6 juillet.

L'autre partie de poste laissée vacante au centre de loisirs est pourvue par une ATSEM. La réglementation impose que la personne soit titulaire d'un diplôme d'animation. En conséquence l'agent correspondant a été inscrit au BAFA à Bourg en Bresse. Il a commencé la première partie de la formation la dernière semaine de juin.

Actuellement la cantinière est en congé maladie. Elle est remplacée par Madame Valérie PONCET domiciliée sur la commune.

Pour rappel, Léo DUMERY occupera un poste d'emploi saisonnier du 8 juillet au 2 août inclus, pour 22h30min par semaine (lundi au vendredi de 7h30 à 12h).

Une question est soulevée par un membre du conseil municipal concernant les modalités d'assurance complémentaire et de maintien de salaire dans la fonction publique territoriale en cas de maladie. Plus précisément, quelle est la participation de la commune de Bény pour ses agents.

Actuellement aucune participation n'est assurée par la commune. Les modalités d'application de la législation et le droit du travail dans la Fonction Publique Territoriale sont un véritable enjeu pour la gestion des ressources humaines autour de nos agents, il s'agit donc d'en faire une priorité.

Le conseil municipal décide donc de créer un groupe de travail pour faire un état de situation précis autour de nos agents communaux. Ce groupe est composé de Didier CHARVET, Christelle GLASSON et Laurence BORNEAT, il se réunira le mercredi 10 juillet à 13h30 pour la première fois.

## **DEVIS**

Le Maire indique avoir accepté les devis suivants pour les pompiers à savoir :

- Un kit de conversion bocal de récupération pour un montant TTC de 169.20 € auprès du fournisseur WEINMANN,
- Des électrodes pour le défibrillateur pour un montant TTC de 173.52 €, d'un insufflateur mono-patients et un pour enfants pour un montant TTC de 81.60 € auprès du fournisseur MEDILYS Santé.

Après discussion, le conseil municipal ACCEPTE les devis suivants :

Pour le dossier l'appel à projets «Ecoles numériques innovantes et ruralité» :

Maurice MARECHAL adjoint, présente le projet de rénovation et de mise aux normes RGPD du réseau informatique regroupant les bâtiments de la nouvelle et de l'ancienne école, incluant la médiathèque et les salles Tilleul et informatique. Il décrit le matériel pédagogique (2 tableaux numériques interactifs) qui viendra équiper les classes de CP et CE.

Montant des devis 17 936.67 € dont le détail est le suivant :

**Devis de SRMI-C'PRO** (fournisseur et titulaire du contrat de maintenance) pour l'équipement informatique des classes CP et CE1 pour un montant TTC de 12 864.07 €, à savoir :

- 2 projecteurs
- 2 haut-parleurs
- 2 tableaux blancs tactiles
- 2 visionneuses
- 2 adaptateurs
- 2 ordinateurs fixes
- 2 ordinateurs portables
- une formation sur l'apprentissage de l'utilisation du matériel
- la pose et la garantie

**Devis SRMI-C'PRO** pour le réseau local, la protection Internet, le filtrage url et le RGPD (Règlement européen Général sur le Protection des Données personnelles) pour un montant TTC de 3 915.60 €.

**Devis NEVEU Christian** pour l'installation de 2 lignes d'alimentation électriques, 2 prises réseau RJ45 et HDMI pour les écrans interactifs dans les deux classes pour un montant TTC de 1014 €.

Il est rappelé qu'une subvention de l'Etat pour un montant de 4 404.50 € et une participation du Sou des écoles (montant non défini à ce jour) viendront compenser une partie de cette dépense.

Bruno BUIRON adjoint en charge des bâtiments, résume le recensement des travaux établi par sa commission : lasures sur boiseries, portes non étanches, rafraîchissement de peintures dans plusieurs salles communales et de quelques bandeaux de toiture, ainsi que des luminaires à remplacer. Cette commission classera par ordre d'urgence les travaux à réaliser. Cette liste sera proposée en réunion maire adjoints, puis validée par le conseil municipal.

De plus les travaux suivants sont validés :

Travaux de peinture dans le hall, et la cage d'escalier de l'école primaire : Présentation des devis des deux artisans de la commune. Acceptation du devis de ARGAUD Stéphane pour un montant de 3191.29€ TTC, les travaux seront réalisés la première semaine des vacances scolaires de la Toussaint soit du 21 au 25 octobre 2019.

Remplacement de la robinetterie sur le lave-main et reprise de joints en silicone sur les deux plonges : Entreprise NEVORET Régis pour un montant TTC de 649.73 €

Remplacement de 14 ampoules LEDS dans la salle Garavand : Entreprise NEVEU Christian pour un montant TTC de 530.40 €. Une étude a été faite sur le respect des normes d'éclairage de la salle.

Arrosage goutte à goutte pour le fleurissement du village : Entreprise APAS pour un montant de 720€ TTC

## **POTELETS DETERIORÉS**

Le Maire :

- rappelle que deux potelets ont été détériorés sur la traversée du village :
  - ✚ l'un en face de la mairie par les transports TRANSARC BRESSE REVERMONT dont le siège est à Dijon,
  - ✚ l'autre en face de la médiathèque par l'ENTREPRISE Régis MARTELET, service technique de Dijon
- indique que les deux entreprises ne souhaitent pas faire de déclaration à leur assurance et souhaitent rembourser la commune des frais occasionnés.
- précise que les employés communaux peuvent les réparer,
- informe que le montant estimatif s'élève à 100 € pour la réparation d'un potelet (2 à 3 heures de main d'œuvre, fournitures).

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** de demander le remboursement des frais occasionnés sur la base d'un montant de 100 euros par potelet soit 100 euros pour les transports Bresse Revermont et 100 euros pour Régis MARTELET.

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer les titres de recettes correspondants.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Vigilance canicule** : Le département est placé en vigilance orange canicule. Une vigilance est portée vers les personnes vulnérables et isolées.

**Vigilance pollution** : Des pics de pollution ont lieu sur le département.

**Travaux voirie** : Réfection de la résine endommagée en fin de semaine.

**Avis de naissance** : Thalya BORNEAT, née le 11 juin 2019 à VIRIAT, domicilié 661 route de Marboz.

**Rappel date du prochain conseil** : Mardi 30 juillet à 20h00.

**Invitation à l'ensemble du conseil de M. MARTIN** : Concert à la ferme le vendredi 28 juin à la Bottière avec le groupe « Si Bény chantait ».

### **Manifestations à venir sur la commune :**

- 28 juin : concert à la ferme chez Pierre Martin avec Si Bény Chantait à partir de 19h.
- 7 juillet : 41<sup>ème</sup> Fête du poulet organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers.
- 7 juillet : Festival de musique à Coligny.
- 14 juillet : Journée détente de la FNACA.
- Les vendredis du Revermont organisés par la conférence territoriale de CA3B :
  - 12 juillet 20h30 à Simandre : spectacle de cirque
  - 19 juillet 20 h 30 à Drom: concert « la vie rêvée de Josiane »
  - 26 juillet 20 h 30 à Courmangoux : concert « Boqala »
  - 02 août 20 h 30 à St Etienne du Bois : concert « London Shire »

**Fermeture estivale de la mairie** : Du lundi 12 Août au vendredi 30 Août inclus. Une permanence sera assurée le samedi 31 Août.